

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****24031019***

le,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 9 FEV. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0775 915 569**

Nom

(en entier) : **ACNL LOGISTICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Hansez 86 à 4877 OLNE****Objet de l'acte : NOMINATION - POUVOIRS**

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2024 décide de nommer Monsieur Christophe SACRE en tant que représentant permanent pour l'exercice du mandat d'administrateur que la SRL ACNL LOGISTICS exerce au sein de la SRL RH IMMO.

La décision prend effet à la date de ce jour.

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2024 désigne comme mandataire spécial la SRL VERDIN & ASSOCIES, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'organe d'administration charge la SRL VERDIN & ASSOCIES d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VERDIN & ASSOCIES ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Monsieur Christophe SACRE
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).